

Maître d'Ouvrage

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DIJON BOURGOGNE**

1 Boulevard Jeanne d'Arc – 21000 DIJON
Tél. 03 80 29 30 31



**Travaux d'aménagement du niveau R+3 de l'hôpital
pour enfants, bâtiment 19**

Bureau d'études

**Lot n°04 – MENUISERIES INTERIEURES
SIGNALETIQUE - MOBILIER**

C.C.T.P.



Agence de Dijon
Immeuble OPUS 37 - Bat A
8, Rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON
Tél : 09.72.29.05.45
@Mail : febus@febus.fr

Phase

DIAG ☐ APS ☐ APD ☐ PRO ☐ DCE ☒

N° Affaire : 25020

Date : 19/06/2026

Rédacteur : AM/NP

Indice : A

Sommaire

1	PREAMBULE	5
1.1	Objet de la mission.....	5
1.2	Allotissement	5
1.3	Constitution du dossier.....	5
1.4	Gestion des indices.....	5
1.5	Objet des travaux	6
1.6	Informations sur la réglementation de référence.....	7
1.7	Présentation – contenu des offres entreprises – compte prorata	7
1.8	Obligations de l'entreprise.....	8
1.9	Limites de prestations	8
1.10	Liaisons avec autres Lots	8
2	PRESENTATION GENERALE	9
2.1	Présentation du site / Contexte	9
2.2	Contraintes liées au site.....	10
2.3	Classement du bâtiment	10
3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	11
3.1	Contrôle et essais des matériaux.....	11
3.2	Bureau de contrôle.....	11
3.3	Matériaux	11
3.4	Coordination – Réservations – Percements - Scellements	11
3.5	Calculs – Plans d'exécution	12
3.6	Nettoyage du chantier	12
3.7	Travaux de menuiserie	12
3.8	Quincailleries	12
3.9	Vitrage	13
4	DESCRIPTION DES TRAVAUX	14
4.1	Études d'exécution à la charge de l'entreprise.....	14

4.2	Bloc-porte simple battant à peindre	14
4.2.1	Standard PF 1/2h	15
4.2.2	Acoustique PF 1/2h	16
4.2.3	Milieu humide PF 1/2h	16
4.2.4	Standard sur ventouse PF 1/2h	17
4.2.5	Standard sur ventouse CF 1/2h	17
4.2.6	CF 1/2h pour local à risques moyens	17
4.2.7	Standard PF 1/2h pour gaine techniques	18
4.3	Bloc-porte double battant à peindre	18
4.3.1	Standard PF 1/2h	18
4.3.2	Standard sur ventouse CF 1/2h	18
4.4	Bloc-porte double battant stratifié	19
4.4.1	Standard sur ventouse CF 1/2h	20
4.4.2	Motorisée CF 1/2h	20
4.5	Bloc-porte double va-et-vient stratifié	20
4.5.1	Standard sur ventouse PF 1/2h	21
4.6	Châssis vitré intérieur	21
4.7	Trappes	21
4.8	Tablette en panneau	22
4.9	Mobilier	22
4.9.1	Local n°01 - Pesée et casiers (transitoire)/Accueil (définitif)	22
4.9.2	Local n°05 - Bureau (transitoire)/Pesée et prélèvements (définitif)	22
4.9.3	Local n°08 - Bureau MIN (transitoire)/Salle technique ORL (définitif)	23
4.9.4	Local n°12 - Office Détente personnel (transitoire)/Salle repas patients Salon de sortie (définitif)	23
4.9.5	Local n°18 - Bureau internes	24
4.9.6	Local n°20 - Transmission	24
4.9.7	Local n°22 - Réserve DMS	25
4.9.8	Local n°32 - Stockage (transitoire)/Pesée et mesure UCA (définitif)	25
4.9.9	Local n°31 - Douche	25
4.9.10	Local n°37 - Office patients	26
4.9.11	Local n°39 - Lave-bassin	27
4.10	Divers	27
4.10.1	Main-courante	27
4.10.2	Poignée de tirage PMR	28
4.10.3	Patère	28
4.10.3.1	Patère standard	28
4.10.3.2	Patère anti-suicide	29
4.10.4	Paroi de séparation	29
4.10.5	Paravent repliable	29
4.11	Organigramme	30
4.12	Signalétique	30
5	PRESCRIPTIONS GENERALES	31
5.1	Rappel	31
5.2	Déchets et nettoyage	31

5.3	Marques – Qualité de fourniture.....	31
5.4	Visite préalable de chantier – Qualification – Effectif.....	31
5.5	Responsabilités de l’entreprise	31
5.6	Contrôle des installations – Essais et Réception.....	32
5.7	Qualité et fini des installations.....	32
5.8	Plans – Etudes – Documentations techniques	32
5.9	Dossier des Ouvrages Exécutés	32

1 PREAMBULE

1.1 Objet de la mission

La mission confiée au BET FEBUS Ingénierie concerne le :

**Site François Mitterrand - Bâtiment 19 Hôpital d'Enfants
Réaménagement du 3ème étage - Aile Est**

Le bureau d'études FEBUS a été missionné pour une prestation d'étude et de présélection des matériels et équipements, pour le lot Menuiseries intérieures / Signalétique / Mobilier.

Cependant, il appartient à l'entreprise de :

- Vérifier le cadre de bordereau de prix ainsi que les quantités,
- Réaliser les études d'exécutions,
- Prévoir l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

1.2 Allotissement

La liste des lots est présentée ci-dessous :

N°	Lot
09.01	MENUISERIES EXTERIEURES
01	DEMOLITION / GROS-OEUVRE
02	DOUBLAGES – CLOISONS – PEINTURE - PLAFONDS
03	SOLS SOUPLES – FAIENCE – REVETEMENT PVC
04	MENUISERIE INTERIEURE – SIGNALETIQUE - MOBILIER
05	CHAUFFAGE – VENTILATION – RAFRAICHISSEMENT
06	PLOMBERIE
07	FLUIDES MEDICAUX
08	ELECTRICITE
09	SYSTÈME DE SECURITE INCENDIE
10	NETTOYAGE FIN DE CHANTIER

1.3 Constitution du dossier

Le dossier technique du présent lot est composé des documents suivants :

- Le présent CCTP,
- Le cadre de la DPGF,
- Les plans architecturaux.

Nota : les documents constituant le dossier, sont considérés comme une proposition que l'entreprise du présent lot devra examiner en détail avant l'élaboration de son offre.

1.4 Gestion des indices

Les indices du présent document découlent des modifications suivantes :

Ordre	Date	Objet
A	19/06/2026	Dossier de consultations

1.5 Objet des travaux

Les objectifs principaux de l'opération de travaux sont :

- Réhabilitation complète du niveau R+3 – aile Est de l'hôpital d'enfants afin de :
 - Se conformer aux dernières contraintes réglementaires ;
 - Se mettre à niveau du point de vue technologique ;
 - Se mettre à niveau du point de vue de la prise en charges des patients ;

Contexte particulier :

Les autres niveaux ainsi que l'aile Ouest de ce même bâtiment restent en activité sans interruption.

La réhabilitation de ce niveau est réalisée selon un plan d'aménagement Transitoire. Par conséquent, l'usage de certains locaux se trouvera modifié en phase d'aménagement Définitif.

Les travaux du présent lot prendront en compte ses changements d'usage futurs.

Sont concernés par ces changements :

Repère fiche local	Usage transitoire	Usage définitif
01	Pesée et casiers	Accueil
02	Bureau formatrice/Psy	Attente n°1
03	Bureau externes	Attente n°2
05	Bureau	Pesée et prélèvements
06	Chambre à 1 lit	Bureau de consultation
08	Bureau MIN	Salle technique ORL
09	Salon annonces	Bureau consultation ORL
12	Office/détente personnel	Salle repas patients/Salon de sortie
24	Douche	Local machine à glaçons
25	Douche+Pédiabain (2 locaux)	Stockage voiturettes (1 seul local)
26	4 Chambres à 1 lit UMP	4 Chambres à 2 lits HJ
26bis	Salle douche+Pédiabain	Chambre
32	Stockage	Pesée et mesure UCA
33	Chambre à 3 lits	Salle d'accueil de chirurgie
37	Office patients	Prépa repas et repas personnel
43	Stockage matériel	Chambre

Les travaux à réaliser par le titulaire du présent lot comprendront d'une façon générale (liste non exhaustive) :

- La pose des menuiseries intérieures
- La pose des signalétiques réglementaires
- La pose de mobilier et aménagements spécifiques
- Nettoyage de chantier soigné.

1.6 Informations sur la réglementation de référence

Les travaux, mises en œuvre, fournitures, sujétions d'exécution de toutes natures, seront effectuées en accord et conformité avec la totalité des Règles de l'Art.

Par ailleurs, ils se référeront aux législations, réglementations, prescriptions ou recommandations professionnelles et syndicales, normes ou cahier des charges, en vigueur et applicables pour tous les travaux ou interventions nécessaires à l'exécution des ouvrages objets de la présente opération de constructions.

Notamment, seront respectés ou appliqués :

- règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).
- dispositions techniques applicables pour accueillir des personnes à mobilité réduite.
- normes françaises AFNOR et toutes normes homologuées,
- prescriptions des DTU et tous leurs additifs, annexes, modificatifs, règles de calculs,
- les fascicules techniques du Cahier des Clauses Techniques Générales approuvés par décret et applicables aux marchés de travaux de BAT. et travaux publics passés au nom d'un organisme public,
- les règles de construction,
- les prescriptions de REEF,
- la classification UPEC applicable aux locaux de la présente opération,
- les règlements sanitaires desquels relève la commune où sont implantés les ouvrages,
- les règles syndicales et professionnelles et les recommandations des organismes professionnels spécialisés et reconnus, tels le CSTB, le CTB, ..., des assurances couvrant les risques professionnels des entrepreneurs,
- les Cahiers des Charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels,
- les contraintes de plan d'hygiène et de sécurité applicables à l'opération,
- les législations, règles et recommandations relatives aux ouvrages qui n'ont pas été mentionnées par les éléments ci-avant rappelés.

Les documents précités ne sont pas limitatifs.

L'ensemble des documents ci-avant rappelés ne sera, en principe, pas détaillé par le présent descriptif. Il est cependant réputé connu et accepté des soumissionnaires.

Chaque entreprise s'engage par présentation de son offre à respecter intégralement et sans réserve d'aucune sorte, la totalité de cet ensemble, pour ce qui la concerne.

Les documents précités et les sujétions qu'ils impliquent sont tous ceux en vigueur au moment de la signature des marchés.

Toutes prescriptions réglementaires ou légales applicables aux ouvrages, mises en œuvre, fournitures, etc ... destinés à la réalisation des travaux, en vigueur à la date de signature des marchés, auront priorité sur toutes indications contraires ou opposées au présent descriptif.

1.7 Présentation – contenu des offres entreprises – compte prorata

L'Entreprise remettra obligatoirement en complément de son offre, la DPGF jointe au présent dossier, dûment complétée.

Les articles seront détaillés à l'unité en précisant les références, marques et caractéristiques techniques.

Les prix unitaires mentionnés dans la DPGF seront des prix composés fourniture et pose, y compris tous les accessoires de pose et de raccordements.

Ils serviront d'une part à l'analyse des offres et d'autre part, après passation des marchés, de base pour les prix unitaires des travaux réalisés dans la part à commande du marché ou pour les plus ou moins-values.

Un compte prorata sera institué afin d'assurer la répartition équitable entre les entreprises du chantier des dépenses communes nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Il sera ouvert et géré par le lot 01 Démolition/GO.

L'offre de l'entreprise est réputée comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux et prestations, y compris les frais généraux gérés par el compte prorata.

1.8 Obligations de l'entreprise

Sont comprises dans les obligations de l'entrepreneur, d'une façon générale, les fournitures ainsi que la mise en œuvre de tous les travaux nécessaires à la bonne exécution de ses ouvrages et notamment :

- Études, dessins d'exécution et de détails des ouvrages, vérification des matériaux choisis au vue des prescriptions réglementaires, notamment à celles relatives aux risques d'incendie, acoustiques, prescriptions contractuelles de résistance des produits employés, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux
- Les plans de réservations et d'aménagement seront transmis aux divers intervenants après accord du Maître d'Œuvre. En particulier, le Menuisier devra préciser aux titulaires des lots Maçonnerie - VRD et Doublage – Cloisons – Plafonds - Peinture les coordonnées de ses réservations : dimensions de passage, feuillures, prises, ancrages, etc...,
- Documentations techniques détaillées de l'ensemble des constituants des ouvrages, profils, joints, quincailleries, visseries et assemblages, vitrages, etc. repérées,
- Mise à jour des plans de détails,
- Plans détaillés des ouvrages repérés,
- Plans de réservations, appuis, seuils etc.
- Notes de calculs des sections, repérées
- Echantillons laquages,
- Prototypes.
- L'assistance technique du fabricant,
- Le tri et le transport de tous les déchets (gravats, emballages, dispositifs de protection...) résultant des travaux du présent lot jusqu'aux bennes de chantier prévues à cet effet,
- Le nettoyage usuel des locaux en cours de chantier,
- Liste non exhaustive.

1.9 Limites de prestations

Prestations à réaliser	Présent lot	Autres lots	Maître d'Ouvrage
Mise en place dans les cloisons des huisseries Bois livrées par le titulaire		X Cloisons	
Réception contradictoire de la pose des huisseries dans les cloisons	X		
Signalétique intérieure réglementaire	X		
Signalétique intérieure CHU			X

1.10 Liaisons avec autres Lots

Les installations et travaux décrits dans le présent CCTP devront se faire au fur et à mesure de l'avancement des travaux et concurremment avec les autres corps d'état.

L'entreprise du présent lot a l'obligation de consulter et transmettre aux autres corps d'états toutes les informations utiles pour la pose et le raccordement de ces équipements.

Le présent lot intervient sur un site existant en exploitation et a l'obligation de consulter et de transmettre au maître d'ouvrage toutes les informations utiles concernant ces interventions (durée, typologie de travaux, nuisances potentielles, nécessité de coupure d'énergie, Etc.)

Toute coupure des installations existantes (gaz, eau, fluides spéciaux) ne pourra se faire sans accord préalable du maître d'ouvrage.

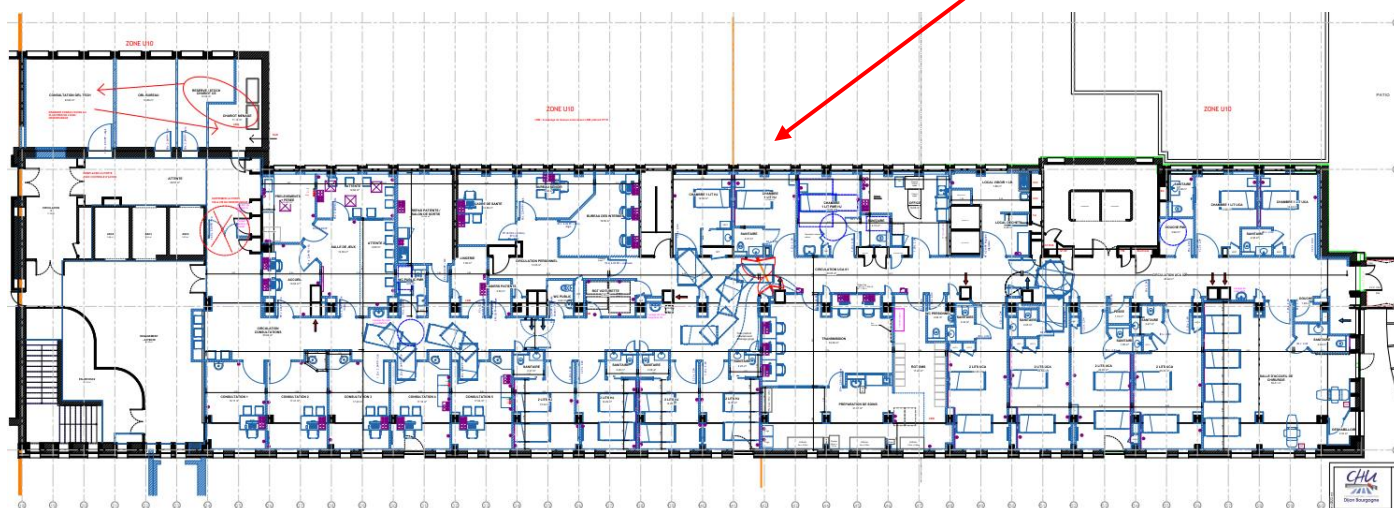
2 PRESENTATION GENERALE

2.1 Présentation du site / Contexte

Le projet se situe sur le site du CHU de Dijon. Les travaux seront localisés principalement au 3^{ème} étage du bâtiment 19 « Hôpital d'enfants ».



Zone Travaux



D'une manière plus large, les présents travaux s'intègrent dans le cadre d'une réhabilitation complète du bâtiment 19 entreprise depuis 2017/2018 avec notamment la réfection complète de la façade Sud, la création d'installation centralisée de ventilation, la création de colonnes techniques réparties avec attentes pré-dimensionnées pour les besoins de chaque niveau.

L'objectif principal est d'assurer la continuité de service de l'hôpital d'enfant dans son ensemble. Pour se faire, la réhabilitation du bâtiment s'effectue d'une manière générale niveau par niveau.

Pour information, à ce jour, les niveaux R+7 et R+4 ont déjà été réhabilités et sont en activité. Les autres niveaux sont toujours en activité sans avoir encore subis de réhabilitation.

Actuellement l'aile EST du R+3 objets des présents travaux est désaffectée, le niveau a été curé et désamianté (hormis les joints de fractionnement des toitures terrasse et les fenêtres derrière les ascenseurs).

Les menuiseries extérieures ont été remplacées, hormis les menuiseries situées derrière les ascenseurs qui seront désamiantées et déposées avant le démarrage des travaux.

La façade SUD a été traitée en ITE.

2.2 Contraintes liées au site

Les travaux seront réalisés en site occupé :

- Fonctionnement du site : 24h/24h - 7j/7j
- **L'activité se poursuit normalement hors zone impacté par les travaux de chaque phase en cours**

Certaines interventions seront imposées en horaires décalés (Nuits, Weekends) sur simple demande du MOA, sans possibilité de demandes d'honoraires complémentaires.

L'Entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour réduire au maximum les nuisances (bruits, poussières, etc..) et exposer clairement dans son offre les solutions proposées (protections, matériel employé, durées des interventions).

La Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon se réserve le droit d'exiger le renforcement des mesures de sécurité ou de protections si elles lui paraissent insuffisantes, sans augmentation du coût des travaux.

Il est primordial de considérer que ces travaux se déroulent en site occupé avec notamment :

- Au 8^{ème} étage un service de néo-natale
- Au 6^{ème} étage un service de pédopsy-adopsy
- Au 5^{ème} étage un service pédiatrie
- Au 4^{ème} étage un service de chirurgie pédiatrique
- Au 1^{er} étage un service de réa-pédiatrique et réa-néonatale
- Au RDC haut un service des urgences, un service de chirurgie ambulatoire et des salles de consultations

Dans ce contexte le titulaire se réfère aux prescriptions techniques communes pour observer toutes les mesures de précautions courantes qu'il conviendra d'appliquer.

Le titulaire prend acte que certaines opérations seront soumises à l'établissement d'un planning pouvant évoluer en fonction des impératifs de sécurité hospitalière.

En conséquence de quoi ces opérations ne pourront pas faire l'objet de plus-value.

Par ailleurs, l'état critique de certains patients peut amener l'arrêt ponctuel mais immédiat du chantier sur simple demande des services soignants.

Les conditions de stationnement de livraison et d'accès chantier seront définis avec les services techniques. En aucun cas le flux chantier ne devra croiser le flux public.

Toutes les mesures nécessaires seront prises pour limiter le bruit, les vibrations et la poussière. Les zone de chantier devront être calfeutrées et nettoyés quotidiennement, ainsi que l'évacuation des déchets.

2.3 Classement du bâtiment

Conformément à la notice de sécurité le bâtiment est classé comme suit :

- ERP 2ème catégorie de type U

3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

3.1 Contrôle et essais des matériaux

Les contrôles et essais suivants pourront être demandés par le Maître d'Ouvrage, l'Architecte ou le Bureau de contrôle. Ils seront à la charge des entreprises :

- Essais de résistance des menuiseries.
- Essais de résistance des matériaux mis en œuvre au titre du marché.

3.2 Bureau de contrôle

L'entrepreneur sera tenu, avant exécution de ses travaux, de faire approuver par le bureau de contrôle ses plans, détails et calculs correspondant aux plans fournis par le Maître d'Œuvre. Il se conformera aux décisions qui pourront être prises après analyse, sans pour autant que le montant de son marché puisse être remis en question.

3.3 Matériaux

La nature, la qualité des matériaux employés, leur mise en œuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes à la liste du Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux.

Les prescriptions et les marques des matériaux sont données à titre indicatifs. Les entrepreneurs pourront utiliser des produits de marque différente dès lors que ceux-ci sont similaires et de qualité équivalente et qu'ils auront reçu le visa de l'Architecte après présentation des échantillons.

A défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution, l'entrepreneur devra se conformer aux prescriptions de mise en œuvre données par le Fabricant.

Il est bien entendu que l'emploi des procédés, produits ou matériaux non traditionnels ne peut être admis que sur présentation par l'entrepreneur de l'avis technique de CSTB et dans tous les cas où un accord des assurances de responsabilité biennale ou décennale est nécessaire, l'entrepreneur doit justifier cet accord.

3.4 Coordination – Réservations – Percements - Scellements

L'entrepreneur est tenu d'obtenir du Maître d'Œuvre ou des entrepreneurs chargés des autres corps d'état toutes les prescriptions, descriptions et renseignements sur les ouvrages pouvant avoir une relation avec ceux du présent lot.

Il devra donner toutes les indications et plans de détails, nécessaires pour les réservations à laisser par l'entrepreneur concerné. Au cas où ces indications n'auraient pas été données en temps voulu, les refouillements et percements devront être exécutés par le titulaire du présent lot.

Il est à rappeler que les trous, percements et scellements effectués dans les parties porteuses existantes, dans les cloisons ou dans les parties non porteuses de la construction sont à la charge de l'entrepreneur chargé du présent lot.

Il devra travailler en étroite collaboration avec les entrepreneurs chargés des autres corps d'état pour faciliter la coordination et l'exécution des travaux.

3.5 Calculs – Plans d'exécution

L'entrepreneur chargé du présent lot établira tous les calculs et les plans d'exécution nécessaires à la réalisation des ouvrages y compris détails de menuiserie.

Il devra soumettre les plans et calculs à l'agrément du Maître d'Œuvre et du bureau de contrôle dans un délai de 3 semaines suivant la réception de son ordre de service. Ces plans devront respecter les dispositions des plans établis par l'Architecte, sauf accord de ce dernier sur des éventuelles variantes proposées.

Aucun ouvrage ne sera entrepris sans accord du Maître d'œuvre sur ces plans et détails. L'approbation des plans ne diminue en rien la responsabilité de l'Entrepreneur.

3.6 Nettoyage du chantier

L'entrepreneur est tenu de laisser les ouvrages qu'il a exécutés en un état tel que le corps d'état qui lui succède puisse exécuter son travail sans sujétions supplémentaires.

3.7 Travaux de menuiserie

- Les études, les dessins d'exécution et de détail des ouvrages
- La fabrication en atelier, éventuellement la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation définitive ou le maintien provisoire des menuiseries
- La fourniture et pose des huisseries et bâtis
- L'indication des réservations de trous et scellements
- L'exécution des scellements à sec à l'aide de chevilles plastiques, chevilles à expansion, douilles autoforeuses, etc...
- Les mises en jeu, réglages et ajustages des menuiseries
- La fourniture et la pose des quincailleries
- L'entreprise prévoira tous cordons de mastic acrylique bénéficiant d'un label SNJF pour rebouchement des liaisons au droit de ses ouvrages.

Nota : La dimension des châssis sera vérifiée avant commande et pose

3.8 Quincailleries

La nature et la qualité des quincailleries seront conformes aux normes NFP et FNQ. Les dimensions, le nombre et le mode de fixation des quincailleries doivent être choisis en fonction des efforts qui les sollicitent. La pose des quincailleries courantes sera généralement faite par vis avant pose, les pièces mobiles des articles de quincailleries seront lubrifiées. Les organes de fixation des dormants sont disposés de manière qu'ils n'apparaissent ni sur l'enduit, ni sur le cochonnet du bâti après habillage.

Pose des organes de rotation :

- Lames de paumelles et fiches encastrées.
- Branches de pentures posées en appliques.

Pose des organes de fermeture :

- Les entailles et mortaises nécessitées par la pose des organes de fermetures doivent être réalisées au plus juste pour altérer le moins possible la résistance, la durabilité et l'étanchéité des menuiseries tout en permettant une manœuvre facile des parties mobiles.

Les articles de quincailleries seront posés suivant les spécifications du Fabricant.

3.9 Vitrage

Les différents vitrages seront mis en œuvre dans les conditions prévues au DTU 39 et les diverses instructions du Fabricant.

Les dimensions de ceux-ci seront déterminées en fonction des dimensions à fond de feuillures, des supports et jeu à réserver tenant compte des tolérances des châssis. La découpe sera franche et sans éclat.

Tout vitrage, sera posé avec cales d'assise et périphérique appropriées.

La pose des vitrages ne pourra se faire que dans les feuillures ayant reçu une couche d'impression. Les garnitures d'étanchéité devront rester suffisamment souples pour permettre les mouvements différentiels entre vitrage et châssis sans rupture de l'étanchéité choisie en fonction des exigences propres au vitrage.

L'entrepreneur chargé du présent lot devra la signalisation des vitrages pendant la durée des travaux ainsi que le remplacement de ceux cassés et ce jusqu'à la réception des travaux.

Il devra veiller à ce que ces vitrages ne reçoivent pas en cours de travaux des projections de ciment ou peinture silicates ou jet d'étincelles ou de soudures, qui les attaqueraient superficiellement. Avant la réception des travaux, les vitrages devront être nettoyés en veillant toutefois aux risques de rayures par poussières abrasives (ciment ou autres).

4 DESCRIPTION DES TRAVAUX

4.1 Études d'exécution à la charge de l'entreprise

Les études d'exécution sont à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot. L'entreprise devra fournir au maître d'œuvre pour visa avant le démarrage des travaux, les notes de calcul et les plans d'exécution compris tous les éléments nécessaires à la vérification.

L'entrepreneur prendra la responsabilité du dimensionnement des ouvrages à réaliser.

Aucune exécution ne pourra commencer sans ce visa. L'inobservation de cette clause engagerait la responsabilité de l'entreprise pour tous travaux modificatifs ou supplémentaires consécutifs à l'exécution des dispositions figurées sur les documents non visés.

L'ensemble des documents d'exécution seront constamment tenus à jour sur toute la durée du chantier.

4.2 Bloc-porte simple battant à peindre

Blocs-portes bois à âme pleine isoplane MALERBA, ou techniquement équivalent composé de :

CLASSEMENT FEU :

- Minimum PF 1/2h, E30 selon norme 13502-1
- CF 1/2h, EI60 selon norme 13502-1

PORTE :

- Standard : âme en panneau de particule de 40mm d'épaisseur
- Acoustique : âme avec 2 tôles de 40mm d'épaisseur Ra=40dB
- Milieu humide : âme composite isolante de 46mm d'épaisseur avec cadre imputrescible

FINITION :

Fibres dures à peindre

HUISSERIE :

Sapin à feuillure compris paumelles en nombre suffisant et baguettes d'habillage nécessaires, à recouvrement des cloisons jusqu'à 110mm

OCULUS :

- Sans oculus
- « Petit » oculus : 30x40ht cm
- « Grand oculus » : 60x80ht cm

QUINCAILLERIE :

- Carré technique
- Bec de cane
- Sureté à pêne dormant avec demi-cylindre européen sur organigramme
- Sureté à pêne dormant avec cylindre européen à bouton sur organigramme
- Sureté à pêne dormant avec double cylindre européen sur organigramme
- Sureté à pêne dormant avec cylindre européen à bouton avec voyant d'occupation rouge/vert sur organigramme (marque LOKOD Keylex ou techniquement équivalent)



- Serrure électronique de casier (marque ASSA APLOY MAUER ou techniquement équivalent)



GARNITURE :

- Rosace d'habillage
- Ensemble béquille et plaque d'habillage en inox
- Ensemble béquille anti-pendaison et plaque d'habillage en inox
- Ensemble béquille à code mécanique + béquille à sortie libre (marque Dorma Kaba ou techniquement équivalent)

AUTRE :

- Arrêt de porte mural
- Ferme-porte standard
- Ferme-porte temporisé
- Contact à bille
- Ventouse avec PV d'associativité, conforme NFS61937

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

4.2.1 Standard PF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P83x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille / arrêt de porte

- n° 45 Sanitaire chambre 7u

P83x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille anti-pendaison / arrêt de porte

- n° 35 Sanitaire chambre UMA 1u
- n° 45 Sanitaire chambre UMA 4u

P83x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 15 WC personnel

P93x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille / arrêt de porte

- n° 09 Salon annonces (futur Bureau ORL)
- n° 12 Détente personnel (futur Salon patients)
- n° 16 Internes (futur Bureau cadre)
- n° 17 Bureau cadre (futur Bureau sénior)

P93x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 18 Internes

P93x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille / arrêt de porte

- n° 04 WC public PMR
- n° 44 WC public
- n° 28 Sanitaire chambre PMR

P93x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 25 Pédiabain (futur Rgt voiturettes)

P93x204ht / oculus 30x40ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 01 Pesée et casiers (futur Accueil) + film translucide sur oculus en phase transitoire
- n° 03 Externes (futur Attente 2) + film translucide sur oculus en phase transitoire

P93x204ht / oculus 60x80ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille / arrêt de porte

- n° 02 Formatrice/psy (futur Attente 1) + film translucide sur oculus en phase transitoire

P103x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 37 Office patients

P123x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille / arrêt de porte

- n° 6 Chambres UMP (futur bureau CS) 3u
- n° 7 Chambres UMP (futur bureau CS) 2u
- n° 26 Chambres UMP 8u

P123x204ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille anti-pendaison / arrêt de porte

- n° 26 Chambres UMA 4u
- n° 33 Chambres UMA 1u

Porte de placard / serrure électronique

- 5 Chambres UMP et UMA

4.2.2 Acoustique PF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P93x204ht acoustique / oculus 30x40ht / bec de cane / béquille / arrêt de porte

- n° 21 Prépa soins

P93x204ht acoustique / oculus 30 x40ht / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n°01 Pesée et casiers (futur Accueil) + film translucide sur oculus en phase transitoire

P93x204ht acoustique / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille / arrêt de porte

- n° 05 Bureau (futur Pesée et prélèvements)

P123x204ht acoustique / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 08 Bureau MIN (futur Salle technique ORL)

Porte de placard / serrure électronique

- n° 45 Sanitaire chambre 7u

4.2.3 Milieu humide PF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P73x204ht milieu humide / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille / arrêt de porte

- n°24 Douche UMP (futur local machine à glaçons)

P83x204ht milieu humide / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille / arrêt de porte

- n°25 Douche UMP (futur Rgt voiturettes)

P83x204ht milieu humide / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille anti-pendaison / arrêt de porte

- n°31 Douche UMA

P93x204ht milieu humide / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton avec voyant d'occupation / béquille anti-pendaison / arrêt de porte

- n°30 Douche UMA PMR

4.2.4 Standard sur ventouse PF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P93x204ht / oculus 30 x40ht / bec de cane / cylindre à bouton / béquille / arrêt de porte / ventouse « maintien ouverte »

- n° 19 Porte d'accès à la zone bureaux
Equipement d'asservissement en coordination avec le SSI :
 - ventouse murale déportée, compris équerres suivant disposition
 - boîtier de connexion
 - contact de position ouvert et ferméBouton déporté de fermeture fourni, posé et raccordé par le lot Electricité.

P93x204ht / oculus 30 x40ht / bec de cane / béquille / arrêt de porte / ventouse « maintien ouverte » / ventouse « contrôle d'accès »

- n° 20 Transmission
- n° 22 Rangement DMS
Equipement d'asservissement en coordination avec le SSI :
 - ventouse murale déportée, compris équerres suivant disposition
 - boîtier de connexion
 - contact de position ouvert et ferméBouton déporté de fermeture fourni, posé et raccordé par le lot Electricité.
Bouton à effleurement de sortie et boîtier vert fournis, posés et raccordés par le lot Electricité.

4.2.5 Standard sur ventouse CF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P93x204ht CF1/2h / bec de cane / béquille / arrêt de porte / ferme-porte / ventouse « contrôle d'accès »

Porte verrouillée ; Accès par coffret EFF1340 et boîtier pompier

- Escalier de secours central file 39
Equipement d'asservissement en coordination avec le SSI :
 - ventouse murale déportée, compris équerres suivant disposition
 - boîtier de connexion
 - contact de position ouvert et ferméCoffret et boîtier pompier fournis, posés et raccordés par le lot Electricité.

4.2.6 CF 1/2h pour local à risques moyens

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P93x204ht CF1/2h / serrure à pêne dormant / demi-cylindre / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 23 Stock linge propre
- n° 32 Stock (futur Pesée UCA)

P93x204ht CF1/2h / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 10/11 Réserve ASH

P123x204ht CF1/2h / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte

- n° 43 Stock matériel (future Chambre)

P123x204ht CF1/2h / serrure à pêne dormant / cylindre à bouton / béquille à code / arrêt de porte / ferme-porte temporisé

- n° 38 Déchets linge sale

4.2.7 Standard PF 1/2h pour gaine techniques

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

Concerne les portes des gaines techniques, **largeur selon GT / serrure à pêne dormant / demi-cylindre**

4.3 Bloc-porte double battant à peindre

Blocs-portes bois à âme pleine isoplane MALERBA, ou techniquement équivalent composé de :

CLASSEMENT FEU :

- PF 1/2h, E30 selon norme 13502-1
- CF 1/2h, EI30 selon norme 13502-1

PORTE :

Ame en panneau de particule de 40mm d'épaisseur.

FINITION :

Fibres dures à peindre

HUISSERIE :

Sapin à feuillure compris paumelles en nombre suffisant et baguettes d'habillage nécessaires, à recouvrement des cloisons jusqu'à 110mm

OCULUS :

- Sans

QUINCAILLERIE :

- Bec de cane

GARNITURE :

- Ensemble béquille et plaque d'habillage en inox

AUTRE :

- Arrêt de porte mural
- Crémone pompier
- Ventouse avec PV d'associativité, conforme NFS61937

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

4.3.1 Standard PF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P172x204ht / oculus 30x40ht sur chaque vantail / bec de cane / béquille

- n° 20 Entre les 2 Transmissions

4.3.2 Standard sur ventouse CF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

Tierce 93+40 x204ht CF1/2h / bec de cane / béquille / arrêt de porte / ferme-porte / ventouse « contrôle d'accès » / crémone pompier

Accès/sortie par badge

- Porte escalier/ascenseur jaune, file 53
- Equipement d'asservissement en coordination avec le SSI :
- ventouse murale déportée, compris équerres suivant disposition
 - boîtier de connexion
 - contact de position ouvert et fermé
- Boîtier vert et boîtier pompier fournis, posés et raccordés par le lot Electricité.

Tierce 93+70 x204ht CF1/2h / bec de cane / béquille / arrêt de porte / ferme-porte / ventouse « contrôle d'accès » / crémone pompier

Accès par badge ; Sortie par bouton

- n° 14 Porte accès arrière ascenseur
- Equipement d'asservissement en coordination avec le SSI :
 - ventouse murale déportée, compris équerres suivant disposition
 - boîtier de connexion
 - contact de position ouvert et fermé
- Bouton de sortie et boîtier vert fournis, posés et raccordés par le lot Electricité.

4.4 Bloc-porte double battant stratifié

Blocs-portes bois à âme pleine isoplane MALERBA, ou techniquement équivalent composé de :

CLASSEMENT FEU :

- CF 1/2h, EI30 selon norme 13502-1

PORTE :

- Standard : âme en panneau de particule de 40mm d'épaisseur

FINITION :

Stratifiée

Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

HUISSERIE :

Sapin à feuillure compris paumelles en nombre suffisant et baguettes d'habillage nécessaires, à recouvrement des cloisons jusqu'à 110mm

OCULUS :

- Sans oculus
- « Petit » oculus : 30x40ht cm

QUINCAILLERIE :

- Sans serrure

GARNITURE :

- Sans béquille

MOTORISATION :

- Sans motorisation
- Automatisme encastré électromécanique pour portes battantes avec force F3/F4/F5 (fonction du poids de la porte)

AUTRE :

- Arrêt de porte mural
- Ferme-porte standard
- Crémone pompier
- Ventouse avec PV d'associativité, conforme NFS61937

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

4.4.1 Standard sur ventouse CF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P tierce 93+60x204ht CF1/2h / oculus 30x40ht sur chaque vantail / bec de cane / béquille / arrêt de porte / ventouse « contrôle d'accès » / crémone pompier

Accès par badge

- n° 13 Porte de liaison circulation 1/circulation 2
Equipement d'asservissement en coordination avec le SSI :
 - ventouse murale déportée, compris équerres suivant disposition
 - boîtier de connexion
 - contact de position ouvert et fermé
- Bouton de sortie et boîtier vert fournis, posés et raccordés par le lot Electricité.

4.4.2 Motorisée CF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P tierce 93+80x204ht CF1/2h / oculus 30x40ht sur chaque vantail / motorisation avec détection de présence

Accès/sortie libre la journée ; Contrôle d'accès par badge ou interphone la nuit et we

- N°13 Porte principale entrée de service
Equipement d'asservissement fourni, posé et raccordé par le lot Electricité.
Bouton à effleurement de sortie et boîtier vert fournis, posés et raccordés par le lot Electricité.

P tierce 93+50x204ht CF1/2h / oculus 30x40ht sur chaque vantail / motorisation

Accès/sortie par badge ou interphone

- N°42 Porte de liaison HE/MAT
Equipement d'asservissement fourni, posé et raccordé par le lot Electricité.

4.5 Bloc-porte double va-et-vient stratifié

Blocs-portes bois à âme pleine isoplane MALERBA, ou techniquement équivalent composé de :

CLASSEMENT FEU :

- PF 1/2h, E30 selon norme 13502-1

PORTE :

- Standard : âme en panneau de particule de 40mm d'épaisseur

FINITION :

Stratifiée

Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

HUISSERIE :

Sapin à feuillure compris paumelles en nombre suffisant et baguettes d'habillage nécessaires, à recouvrement des cloisons jusqu'à 110mm

OCULUS :

- Sans oculus

QUINCAILLERIE :

- Sans serrure

GARNITURE :

- Sans béquille

MOTORISATION :

- Sans motorisation

AUTRE :

- Arrêt de porte mural
- Ferme-porte standard

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques des fabricants, DTU et normes en vigueur.

4.5.1 Standard sur ventouse PF 1/2h

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

P tierce 93+70x224ht / ventouse « maintien ouverte »

- Porte circulation 2/circulation 3
 - Porte de recoupement zone U10 circulation 3/circulation UCA 1
 - Porte circulation UCA 1/circulation UCA 2
- Équipement d'asservissement en coordination avec le SSI :
- ventouse murale déportée, compris équerres suivant disposition
 - boîtier de connexion
 - contact de position ouvert et fermé

4.6 Châssis vitré intérieur

Les bois employés seront identiques aux bloc-portes,
Vitrage clair feuilleté PF 1/2h,
Affaiblissement acoustique identique aux portes des locaux concernés,
Cadre dormant en bois dur à peindre de 72 mm mini avec largeur adaptée à celles des cloisons, feuillure et parclofes,
Ensemble poncé fin, prêt à recevoir une peinture.

Toutes sujétions de réalisation du châssis et de montage du vitrage suivant instructions du bureau de prévention et Procès-verbal de classement du vitrage.

Localisation : Selon représentation des plans Architecte.

Concerne les locaux suivants

- n°02 Bureau formatrice (futur Attente 1), **2.20 x 1.00ht allège 1.20m** + film translucide en phase transitoire
- n° 20 Transmission, **0.74 x 1.00ht allège 1.20m**
- n° 20 Transmission, **1.83 x 1.00ht allège 1.20m**
- n° 20 Transmission, **2.60 x 1.00ht allège 1.20m**
- n° 21 Préparations soins, **1.00 x 1.00ht allège 1.20m**
- n° 21 Préparations soins, **1.00 x 1.00ht allège 1.20m**
- n° 21 Préparations soins, **1.50 x 1.00ht allège 1.20m**

4.7 Trappes

Fourniture et pose de trappe d'accès COUPE FEU 1/2 HEURE – dimensions 30x30 cm :

- L'ensemble devra être conçu pour être coupe-feu 1/2 heure avec un affaiblissement acoustique des trappes ($R_w + C > 38$ dB).
- Sont à prévoir toutes les adaptations pour obtenir le degré coupe-feu demandé
 - . Soit avec accord du Bureau de Contrôle.
 - . Soit avec présentation d'un procès-verbal
- Cadre en bois dur à fleur du mur,
- Feuillures pour recevoir l'ouvrant,
- Ouvrant réalisé en panneaux pleins de 40mm mini avec parements définis ci-après.
- Fixation par vis inox avec cuvette,

- Joints périphériques d'étanchéité à la pose et en feuillure du panneau ouvrant.
- Un parfait positionnement de la trappe est exigée par l'architecte.

Localisation : pour les clapets coupe-feu selon plan de repérage du lot CVC, de dimensions 30x30 cm

4.8 Tablette en panneau

Fourniture et pose de tablette de fenêtre en panneau 3 plis.

Caractéristiques :

- Epaisseur : 18 mm
- Profondeur : selon fenêtres existantes

Sujétions :

* compris chant arrondi, coupe d'onglet, assemblage, fixations, toutes sujétions

Localisation : pour l'ensemble des fenêtres extérieures

4.9 Mobilier

L'entreprise du présent lot devra réaliser les dessins d'exécution des ouvrages, d'après la description du Maître du d'Œuvre et les soumettre à son approbation avant toute exécution.
Elle devra également la prise de cotes sur site.

4.9.1 Local n°01 - Pesée et casiers (transitoire)/Accueil (définitif)

Réalisation d'une banque d'accueil avec meubles, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Tablette en panneau stratifié ép. 32mm, longueur : 2.00 m, profondeur : 0.45 m, double hauteur : 1 côté accessible PMR et 1 côté réhaussé pour accueil debout
- Plan de travail dans l'accueil en panneau stratifié ép. 32mm, longueur : 2.35 m, profondeur : 0.75 m, hauteur de pose : 0.80 m
- Ouverture passe document, hauteur : environ 0.30m
- Vitre de protection et hygiaphone, fermeture par volet roulant manuel + film translucide à mettre en place pour la phase transitoire
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * façon d'arrondi, habillage des chants
- * ferrures, pieds réglables, compensateurs, assemblage
- * toutes sujétions de pose et de finition
- * obturation de l'ouverture passe-documents pour la phase transitoire

4.9.2 Local n°05 - Bureau (transitoire)/Pesée et prélèvements (définitif)

Réalisation d'un plan de travail pour postes informatiques, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Plan de travail en panneau stratifié ép. 32mm, longueur : 3.70, profondeur : 0.75m, hauteur de pose : 0.80m
- Plan de travail en panneau stratifié ép. 32mm, longueur : 1.30, profondeur : 0.75m, hauteur de pose : 0.80m
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * façon d'arrondi, habillage des chants
- * toutes sujétions de pose et de finition

4.9.3 Local n°08 – Bureau MIN (transitoire)/Salle technique ORL (définitif)

Réalisation d'un plan de travail pour postes informatiques, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Plan de travail en panneau stratifié ép. 32mm, longueur : 4.50m, profondeur : 0.75 m, hauteur de pose : 0.80 m
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * façon d'arrondi, habillage des chants
- * toutes sujétions de pose et de finition

Réalisation d'étagères de stockage sur un pan de mur, sur 5 niveaux de stockage, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Etagère en panneau stratifié ép.22 mm – Longueur : 4.80m - Profondeur : 0.40m à confirmer avec CHU
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * crémaillères et consoles doubles en acier laqué
- * coupes, chutes, plaquage toutes faces
- * toutes sujétions de pose et de finition

4.9.4 Local n°12 – Office Détente personnel (transitoire)/Salle repas patients Salon de sortie (définitif)

Réalisation d'un ensemble kitchenette avec meubles hauts et bas, sur une longueur de 2.40 ml, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- 1 plan de travail stratifié, Lg 240 cm
- 1 meuble « évier » 2 portes, Lg 120 cm
- 1 meuble bas 1 porte avec tiroir, Lg 60 cm
- 1 niche pour réfrigérateur
- Plinthe d'habillage, de la couleur des façades
- 1 meubles hauts 3 portes, Lg 180 cm
- Joue d'habillage
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Caractéristique des meubles bas :

- Hauteur hors plan de travail, pieds compris : 85cm
- Profondeur : 60cm
- Meuble en panneau de particules surfacé mélaminé ép. 19 mm blanc pour le caisson et panneau stratifié de 19 mm pour les faces vues
- 1 à 2 étagères réglable selon les cas
- Tiroir avec coulisses à amortisseur
- Sur pieds réglables

- Bandeau d'habillage fixe en partie haute pour le meuble évier
- Poignée métallique
- Charnières de portes métalliques avec amortisseur
- Plinthe d'habillage démontable en retrait, avec bavette transparente et clips de fixation

Caractéristiques du plan de travail

- Profondeur : 65cm
- Stratifié ép. 38mm
- Bords chanfreinés
- Joint d'étanchéité et de finition invisible le long de la faïence
- Joint d'étanchéité et de finition invisible le long des murs

Caractéristiques des meuble hauts

- Hauteur : 75cm
- Profondeur : 37cm
- Meuble en panneau de particules surfacé mélaminé ép. 19 mm blanc pour le caisson et panneau stratifié de 19 mm pour les faces vues
- 1 à 2 étagères réglable selon les cas
- Poignée métallique
- Charnières de portes métalliques avec amortisseur
- Fixations invisibles sur paroi

Sujétions :

- * découpe pour évier 1bac/1égouttoir
- * façon d'arrondi, habillage des chants
- * ferrures, pieds réglables, compensateurs, assemblage
- * toutes sujétions de pose et de finition

NOTA :

- Evier et robinetterie, fournis et posés par le lot Plomberie
- Renforts de cloisons réalisées par le lot 02 Doublage/cloisons, sur demande du présent lot

4.9.5 Local n°18 - Bureau internes

Réalisation d'un plan de travail pour postes informatiques, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Plan de travail en panneau stratifié ép. 32mm, longueur : 4.55 m, profondeur : 0.75 m, hauteur de pose : 0.80 m
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * façon d'arrondi, habillage des chants
- * toutes sujétions de pose et de finition

4.9.6 Local n°20 - Transmission

Réalisation de plans de travail pour postes informatiques avec meuble, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Plan de travail en panneau stratifié ép. 32mm, longueur : 2.65 m, profondeur : 0.75 m, hauteur de pose : 0.80 m

- Plan de travail en panneau stratifié ép. 32mm, longueur : 3.85 m, profondeur : 0.75 m, hauteur de pose : 0.80 m
- Meuble pour dossiers en panneau stratifié de 19 mm, longueur : 2.40 m (6 colonnes), profondeur : 0.45 m, hauteur : tout hauteur, avec plinthe et fileur d'habillage en partie haute

Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * façon d'arrondi, habillage des chants
- * ferrures, pieds réglables, compensateurs, assemblage
- * toutes sujétions de pose et de finition



4.9.7 Local n°22 - Réserve DMS

Réalisation d'étagères de stockage, sur 5 niveaux de stockage, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Etagère en panneau stratifié ép.22 mm – Longueur : 2.40m - Profondeur : 0.40m à confirmer avec CHU
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * crémaillères et consoles doubles en acier laqué
- * coupes, chutes, plaquage toutes faces
- * toutes sujétions de pose et de finition

4.9.8 Local n°32 - Stockage (transitoire)/Pesée et mesure UCA (définitif)

Réalisation d'étagères de stockage, sur 5 niveaux de stockage, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Etagère en panneau stratifié ép.22 mm – Longueur : 1.15m - Profondeur : 0.40m à confirmer avec CHU
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * crémaillères et consoles doubles en acier laqué
- * coupes, chutes, plaquage toutes faces
- * toutes sujétions de pose et de finition

4.9.9 Local n°31 - Douche

Réalisation d'un banc, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- Banc en stratifié compact
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

- * équerres de fixation
- * toutes sujétions de pose et de finition

4.9.10 Local n°37 – Office patients

Réalisation d'un ensemble kitchenette avec meubles hauts et bas, sur une longueur de 2.00 ml, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- 1 meuble « évier » 2 portes, Lg 100 cm
- 1 meuble bas 2 portes avec tiroirs, Lg 100 cm
- 1 plan de travail stratifié, Lg 200 cm
- Fileur d'habillage, de la couleur des façades
- Plinthe d'habillage, de la couleur des façades
- 2 meubles hauts 2 portes, Lg 100 cm
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Caractéristique des meubles bas :

- Hauteur hors plan de travail, pieds compris : 85cm
- Profondeur : 60cm
- Meuble en panneau de particules surfacé mélaminé ép. 19 mm blanc pour le caisson et panneau stratifié de 19 mm pour les faces vues
- 1 à 2 étagères réglable selon les cas
- Tiroir avec coulisses à amortisseur
- Sur pieds réglables
- Bandeau d'habillage fixe en partie haute pour le meuble évier
- Poignée métallique
- Charnières de portes métalliques avec amortisseur
- Plinthe d'habillage démontable en retrait, avec bavette transparente et clips de fixation

Caractéristiques du plan de travail

- Profondeur : 65cm
- Stratifié ép. 38mm
- Bords chanfreinés
- Joint d'étanchéité et de finition invisible le long de la faïence
- Joint d'étanchéité et de finition invisible le long des murs

Caractéristiques des meuble hauts

- Hauteur : 75cm
- Profondeur : 37cm
- Meuble en panneau de particules surfacé mélaminé ép. 19 mm blanc pour le caisson et panneau stratifié de 19 mm pour les faces vues
- 1 à 2 étagères réglable selon les cas
- Poignée métallique
- Charnières de portes métalliques avec amortisseur
- Fixations invisibles sur paroi

Sujétions :

- * découpe pour évier 1bac/1égouttoir
- * façon d'arrondi, habillage des chants
- * ferrures, pieds réglables, compensateurs, assemblage
- * toutes sujétions de pose et de finition

NOTA :

- Evier et robinetterie, fournis et posés par le lot Plomberie
- Renforts de cloisons réalisées par le lot 02 Doublage/cloisons, sur demande du présent lot

4.9.11 Local n°39 – Lave-bassin

Réalisation d'un meuble haut, suivant plans de détail de l'architecte.

Composition :

- 1 meubles haut 3 portes, Lg 150 cm
- Couleur/décor : au choix du Maitre d'Ouvrage
- Hauteur : 75cm
- Profondeur : 37cm
- Meuble en panneau de particules surfacé mélaminé ép. 19 mm blanc pour le caisson et panneau stratifié de 19 mm pour les faces vues
- 1 à 2 étagères réglable selon les cas
- Poignée métallique
- Charnières de portes métalliques avec amortisseur
- Fixations invisibles sur paroi

Réalisation d'une colonne de rangement sans porte, suivant plans de détail de l'architecte.

Caractéristique :

- Hauteur : 200m
- Largeur : 30cm
- Profondeur : 40cm
- Meuble en panneau stratifié ép. 19 mm
- 5 étagères réglables
- Sur pieds réglables
- Couleur/décor : au choix du Maitre d'Ouvrage

Sujétions :

- * habillage des chants
- * toutes sujétions de pose et de finition

NOTA :

- Paillasse humide sur meuble bas, fournis et posée par le lot Plomberie
- Renforts de cloisons réalisées par le lot 02 Doublage/cloisons, sur demande du présent lot

4.10 Divers

4.10.1 Main-courante

Fourniture et pose de main-courante en PVC.

Caractéristiques :

- Marque : SPM ou techniquement équivalent
- Type : Linea Touch PVC ou Decowood
- Classement feu : B-s2,d0, M1
- Antibactérien
- Hauteur de pose : 0.90m
- Couleur/décor : au choix du Maitre d'Ouvrage

Sujétions :

- * fixation au mur
- * coupes, découpes et toutes sujétions de pose suivant prescriptions du fabricant

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

Concerne les locaux suivants

- Circulation consultations
- Circulation UCA

4.10.2 Poignée de tirage PMR

Fourniture et pose de barre de tirage.

Caractéristiques :

- Longueur : 670 mm
- Nylon renforcée par un noyau continu en acier anti-corrosif 0 34 mm
- Compris 2 coudes,
- Hauteur de pose : 0.90m
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Sujétions :

* mise en place sur porte et fixation

* conforme à la réglementation PMR et toutes sujétions de pose suivant prescriptions du fabricant

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

Concerne les locaux suivants

- n° 04 WC public PMR
- n°30 Douche PMR
- n° 28 Sanitaire chambre PMR

4.10.3 Patère

4.10.3.1 Patère standard

Fourniture et pose de patère.

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

Concerne les locaux suivants

- n° 06 3 Chambres 1 lit UMP (futur Bureau CS), 2 par lit -> 6u
- n° 07 2 Chambres 1 lit UMP (futur Bureau CS), 2 par lit -> 4u
- n° 26 1 Chambre 1 lit UMP (futur Chambre 1 lit HJ), 2 par lit dans la chambre + 1 par lit dans le sanitaire -> 3u
- n° 27 1 Chambre 1 lit UMP (futur Chambre 1 lit HJ), 2 par lit dans la chambre + 1 par lit dans le sanitaire -> 3u
- n° 43 Stock matériel (futur Chambre 1 lit HJ), 2 par lit dans la chambre + 1 par lit dans le sanitaire -> 3u
- n° 26 6 Chambres 2 lits UMP (futur Chambre 2 lits HJ), 2 par lit dans la chambre + 1 par lit dans le sanitaire -> 36u
- n° 15 Sanitaire personnel -> 1u
- n° 04 Sanitaire public PMR -> 1u
- n° 44 Sanitaire public -> 1u
- n° 24 Douche UMP -> 1u
- n° 25 Douche UMP -> 1u
- n° 25 Pédiabain -> 1u

4.10.3.2 Patère anti-suicide

Fourniture et pose de patère anti-suicide.

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

Concerne les locaux suivants

- n° 26 1 Chambre 1 lit UMA (futur Chambre 1 lit UCA), 2 par lit dans la chambre + 1 par lit dans le sanitaire -> 3u
- n° 26 Salle de douche/Pédiabain (futur Chambre 1 lit UCA), 2 par lit dans la chambre + 1 par lit dans le sanitaire -> 3u
- n° 26 2 Chambres 2 lits UMA (futur Chambre 2 lits UCA), 2 par lit dans la chambre + 1 par lit dans le sanitaire -> 12u
- n° 33 1 Chambre 3 lits UMA (futur Salle accueil chirurgie), 2 par lit dans la chambre + 1 par lit dans le sanitaire -> 9u
- n° 30 Douche PMR UMA -> 1u
- n° 31 Douche UMA -> 1u

4.10.4 Paroi de séparation

Fourniture et pose d'une paroi de séparation en stratifié compact, pour séparation de 2 locaux en phase transitoire.

Caractéristiques :

- Longueur : environ 2.10m
- Hauteur totale : 2.00m dont 150mm de pieds réglables
- En stratifié compact
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Le présent lot devra limiter les points d'accroche afin de permettre la dépose ultérieure de la paroi avec un minimum de reprises des sols, murs et plafonds.

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

Concerne les locaux suivants

- n° 25 Séparation des locaux Douche et Pédiabain pour ouverture future en un seul local Rangement voitures

4.10.5 Paravent repliable

Fourniture et pose d'un paravent repliable rigide, avec fixation murale, marque ROPIMEX ou techniquement équivalent

Caractéristiques :

- Longueur : 4 battants – 120cm
- Hauteur : 185cm
- Charnière à 360°
- Paravent médical facile à nettoyer
- Couleur/décor : au choix du Maître d'Ouvrage

Localisation : Selon représentation du plan général R+3 de l'Architecte.

Concerne les locaux suivants

- n° 27 Chambre PMR

4.11 Organigramme

Il sera prévu l'établissement d'un organigramme pour toutes les serrures des portes extérieures et intérieures des locaux suivant indication dans CCTP, avec mise en combinaison pour cylindre européen sur passe général et passe partiel et suivant les directives du maître de l'ouvrage.

4.12 Signalétique

Il sera prévu la fourniture et la pose des signalétiques réglementaires intérieures :

- Sanitaire public H/F
- Sanitaire public H/F PMR
- Douche PMR
- Douche patient

La signalétique extérieure et spécifique au CHU ou au service tels que n° et désignation de local, indication de cheminement ... sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

5 PRESCRIPTIONS GENERALES

5.1 Rappel

L'entreprise devra prendre connaissance et prendre en compte les différentes dispositions énoncées dans les généralités et dans le PGC.

5.2 Déchets et nettoyage

Les travaux comprennent, outre la fourniture et la pose des installations, leur mise en service, les réglages ainsi que les prestations comme la mise au courant du personnel chargé de l'entretien.

L'entrepreneur assurera également le nettoyage et l'évacuation des gravois dus à ses travaux en cours de chantier y compris le nettoyage précédant la réception des travaux.

Il est rappelé que la gestion des déchets est propre à chaque entreprise et qu'elle n'est pas du ressort du compte prorata. Elle respectera la recommandation n°T2-2000 aux Maîtres d'ouvrage publics relative à la gestion des déchets de chantiers du bâtiment du 22/06/2000. Elle prévoira le coût de cette gestion dans l'article « Gestion des déchets » figurant dans le bordereau des prix de chaque lot.

5.3 Marques – Qualité de fourniture

Lorsque pour un matériel déterminé, les normes prévoient l'attribution de la marque de qualité, il ne devra être utilisé que du matériel revêtu de la marque nationale de conformité aux normes NF.

Lorsqu'il n'existe pas de marque de qualité pour un matériel faisant l'objet de normes françaises, la conformité de ce matériel aux spécifications en vigueur sera garantie par la présentation d'un procès-verbal d'essais délivré par un organisme habilité à cet effet ou par la possession d'estampille d'un des organismes de la CEE.

5.4 Visite préalable de chantier – Qualification – Effectif

Chaque entrepreneur devra se rendre sur place avant la remise de son offre, afin de prendre connaissance des installations existantes ainsi que des conditions d'accès et de travail sur le chantier (**attestation de visite obligatoire**).

Celui-ci est réputé être parfaitement conscient du travail qui sera à exécuter avec toutes les modifications par rapport à l'existant.

L'entreprise devra justifier de sa compétence et de sa qualification pour la réalisation des installations faisant l'objet du présent lot.

Elle devra également justifier d'un effectif suffisant pour disposer simultanément de plusieurs équipes sur le chantier afin de pouvoir faire face à toutes les situations créées par les impératifs d'avancement de travaux.

5.5 Responsabilités de l'entreprise

Les travaux et fournitures faisant l'objet du présent descriptif ayant pour but l'équipement complet en parfait ordre de marche des installations à réaliser dans le projet considéré, l'entrepreneur devra livrer ses installations sans aucune restriction et conformes aux règles de l'art.

En conséquence, il ne pourra, sous aucun prétexte, arguer ultérieurement que des erreurs ou omissions au dossier d'appel d'offres puissent le dispenser d'exécuter certaines parties des équipements de son lot, ou justifier une demande de supplément sur les prix.

Le fait, pour l'entrepreneur titulaire du marché de respecter les clauses des pièces écrites et les plans établis, ne saurait en aucune façon le soustraire à sa pleine et entière responsabilité d'entrepreneur.

L'entrepreneur aura la responsabilité de la conservation de ses approvisionnements et de ses travaux. Il gardera cette responsabilité jusqu'à la réception des installations.

Cette responsabilité ne sera diminuée en rien par le fait que ses approvisionnements ou travaux cesseront d'être sa propriété au fur et à mesure qu'il les aura fait figurer sur ses demandes d'acompte.

5.6 Contrôle des installations – Essais et Réception

Le matériel installé devra être rigoureusement conforme à celui défini dans le présent dossier et, par là même, dans l'offre de l'entreprise ayant servi à l'établissement du marché.

Les produits devront être éventuellement soumis, lors de leur livraison, à des essais, ayant pour but de vérifier :

- soit, qu'ils sont identiques aux échantillons déposés
- soit, qu'ils sont conformes aux spécifications imposées.

Ils feront l'objet d'une réception par le Maître d'œuvre et l'Entrepreneur adjudicataire du présent lot.

Celui-ci s'assurera que les supports qui lui sont fournis sont sains, lisses, sans tâche, respectueux des tolérances de planéité et sans humidité et qu'ils lui permettent d'exécuter ses ouvrages dans les meilleures conditions. Il lui appartiendra de signaler au Maître d'œuvre tous supports défectueux qui seraient à reprendre ou à ragrafer par les autres lots. A partir de cette réception, il sera pleinement responsable de la qualité de ses travaux.

5.7 Qualité et fini des installations

Les travaux seront exécutés avec le plus grand soin.

L'attention des entreprises est tout particulièrement attirée sur le fait que dans l'esprit du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, le présent alinéa ne doit pas être interprété comme une clause de pure forme.

L'entrepreneur veillera tout particulièrement à ce que son personnel d'exécution prenne un soin méticuleux aux moindres détails.

L'installation ne sera acceptée que si elle est d'un fini irréprochable, tant dans le choix du matériel utilisé que dans sa mise en œuvre. Toutes les mesures seront prises pour que le fonctionnement et l'entretien futur soient sans défaillance.

D'autre part, le souci d'esthétique même dans les ouvrages non apparents ne sera jamais perdu de vue.

5.8 Plans – Etudes – Documentations techniques

Les plans ou données techniques du dossier d'appel d'offres sont à respecter scrupuleusement en ce qui concerne les marques, dimensions, implantation des installations ou parties d'installations.

L'entreprise devra fournir dans sa remise de prix une étude technique et justifier des puissances des matériels installés.

5.9 Dossier des Ouvrages Exécutés

Le titulaire remet au maître d'œuvre dans le délai défini ci-dessous les éléments constitutifs du DOE et les éléments nécessaires à l'établissement du DIUO qui le concerne.

Le contenu du DOE est fixé comme suit :

- Les plans d'ensemble et de détails, les plans de récolement conformes aux ouvrages exécutés établis par le titulaire,
- Les notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages, les spécifications de pose, les prescriptions de maintenance des éléments d'équipement mis en œuvre établis ou collectés par l'entrepreneur y compris le programme des opérations de maintenance préventives, les conditions de garantie des fabricants attachées à ces équipements, la liste des pièces détachées,
- Les constats de tri et d'évacuation des déchets.

Les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) qui devront être fournis par le titulaire sont définis ultérieurement.

Par dérogation à l'article 40 du CCAG Travaux, l'ensemble des documents à remettre après exécution doivent être remis au maître d'œuvre au plus tard à la date des OPR fixée par le maître d'œuvre.

L'ensemble des documents à remettre par l'entrepreneur au maître d'ouvrage dans les délais prévus à l'article 5.6 ci-dessus seront présentés dans les formes prévues à l'article 40 du CCAG sauf les stipulations ci-dessous :

Les notices de fonctionnement et d'entretien, en langue française, ainsi que le dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage, seront fournis au format : A4 normalisé pour le format papier pdf pour le format numérique.

Les plans et autres documents conformes à l'exécution seront fournis conformément au document « protocole DOE » du Maître d'ouvrage.

Ces documents seront fournis en 3 exemplaires, dont un reproductible.

Ils pourront être remis sur support informatique (CD, DVD, autres) en deux exemplaires (un exemplaire utilitaire et une copie de sauvegarde) dans les conditions suivantes : CD en deux exemplaires.